

Belgium-Chapelle-lez-Herlaimont: Construction work

OJ S 205/2022 24/10/2022

Contract notice

Works

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: La Ruche Chapelloise

National registration number: 5130

Postal address: Rue de Piéton, 2

Town: Chapelle-lez-Herlaimont

NUTS code: BE32 Prov. Hainaut

Postal code: 7160

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Marc Talerico

E-mail: info@laruchechapelloise.be

Telephone: +32 64432080

Internet address(es):Main address: <http://www.laruchechapelloise.be>**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/671/L2/2022>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>

I.4. Type of the contracting authority

Other type: Société de logements sociaux

I.5. Main activity

Housing and community amenities

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Construction de 6 maisons QZEN - Rue des Martyrs - Godarville

Reference number: T/2022/08

II.1.2. Main CPV code

45000000 Construction work

II.1.3. Type of contract

Works

II.1.4. Short description

voir II.2.4

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE32 Prov. Hainaut

Main site or place of performance: Rue des Martyrs - Godarville

II.2.4. Description of the procurement

Construction de 6 maisons QZEN - Rue des Martyrs - Godarville

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Délai de chantier, planification et méthodologie / Weighting: 30

Cost criterion - Name: Prix / Weighting: 70

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Start: 06/03/2023

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

1. Le soumissionnaire atteste qu'il ne fait l'objet d'aucune condamnation pénale au sens de l'article 67, § 1er, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ou, en cas de condamnation pénale, qu'il a adopté des mesures de nature à démontrer leur fiabilité en dépit d'un motif d'exclusion obligatoire et ce, conformément à l'article 70 de la loi (mesures correctrices).

A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie III A du D.U.M.E.

La production d'un extrait du casier judiciaire récent ou de tout document équivalent, daté de moins de 6 mois, délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente du pays dont

le soumissionnaire est ressortissant sera demandée aux candidats sélectionnés (procédure restreinte) ou aux soumissionnaires premiers classés (procédure ouverte).

2. Le soumissionnaire atteste qu'il est en ordre de paiement de ses impôts et taxes et de ses cotisations sociales, conformément à l'article 68, § 1er, de la loi.

A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie III B du D.U.M.E.

L'adjudicateur procède à la vérification de la situation des soumissionnaires sur le plan des dettes sociales/fiscales, sur la base des attestations qui sont disponibles électroniquement via l'application Télémarch ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres.

A supposer que la vérification via une application électronique ne permette pas de vérifier de manière certaine que le soumissionnaire satisfait à ses obligations de paiement des cotisations de sécurité sociale et/ou ses obligations fiscales, l'adjudicateur se réserve la possibilité de demander au soumissionnaire de produire l'attestation ONSS relative au dernier trimestre civil échu avant la date limite de réception des offres et/ou une attestation récente justifiant qu'il satisfait à ses obligations fiscales. Il en va de même lorsque dans un autre Etat membre, une telle application n'est pas disponible.

Pour le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, l'attestation récente est délivrée par l'autorité compétente étrangère et certifie que le soumissionnaire est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi. Cette attestation doit être équivalente à celle délivrée par l'ONSS en Belgique.

Concernant l'attestation fiscale, cette dernière doit être délivrée par l'autorité compétente belge et/ou étrangère et certifie que le candidat ou le soumissionnaire est en règle avec ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Dans le cas où l'attestation fournie par Télémarch, une application électronique équivalente ou par l'autorité compétente ne démontre pas qu'il est en règle, le soumissionnaire régularise sa situation, dans les cinq jours ouvrables du constat qu'il n'est effectivement pas en ordre. L'adjudicateur n'offre cette possibilité qu'une seule fois.

Lorsque le doute persiste, l'adjudicateur peut s'enquérir de la situation du soumissionnaire assujéti à la sécurité sociale des travailleurs indépendants afin de vérifier s'il est en règle avec ses obligations en matière de paiement de cotisations de sécurité sociale et/ou vérifier le respect des obligations fiscales de l'opérateur économique en interrogeant le Service public fédéral Finances pour autant que ce dernier délivre les attestations demandées par l'adjudicateur.

3. En outre, pour une période de 3 ans, sera exclu de la participation à la procédure de passation, à quelque stade que ce soit, un soumissionnaire qui se trouve dans un cas prévus à l'article 69 de la loi dans les cas suivants:

a. lorsque le pouvoir adjudicateur peut démontrer, par tout moyen approprié, que le soumissionnaire a manqué aux obligations applicables dan...(voir documents du marché)

III.1.2. Economic and financial standing

Minimum level(s) of standards possibly required:

Agrégation requise: D (Entreprises générales de bâtiments), Classe en fonction de l'offre.

Marché estimé à environ 1.700.000 EUR HTVA

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

1. Une copie de l'assurance des risques professionnels et la mention des montants assurés, la garantie minimale par sinistre devant atteindre 1.700.000 EUR.

2. Une déclaration bancaire dont le modèle figure en annexe au présent cahier spécial des charges.
 3. Une fiche par sous-traitant dûment remplie (voir annexe au présent CSC) reprenant l'identité du sous-traitant, la part du marché sous-traitée, l'agrégation détenue. En cas d'appel à des sous-traitants, il est rappelé que ces derniers ne peuvent se trouver dans une des causes d'exclusion. L'adjudicateur se réserve le droit de vérifier la capacité des sous-traitants et l'absence de causes d'exclusion dans leur chef à tout moment et de demander, le cas échéant, à ce que ces derniers n'interviennent pas ou plus sur le chantier. Tout changement de sous-traitant par rapport à ceux indiqués dans l'offre remise sera soumis pour approbation au Pouvoir adjudicateur avant intervention sur le chantier et ce, afin notamment de vérifier que ce dernier dispose bien de la capacité requise et n'entre pas dans une cause d'exclusion.
 4. Le soumissionnaire présentera deux références similaires en terme de type de travaux à réaliser, soit la construction neuves de logements y compris la réalisation des abords.
Minimum level(s) of standards possibly required:
 1. A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV B.5. du D.U.M.E.
 2. A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV. B.6. du D.U.M.E.
 3. A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV C.10 du D.U.M.E.
 4. Les projets présentés présenteront un budget minimal de 1.500.000 EUR HTVA. Les deux références seront réceptionnées provisoirement au minimum et les RP devront avoir été réalisées dans les 5 dernières années (par rapport à la date de remise des offres). Pour chacune d'elle, le soumissionnaire présentera une attestation de bonne exécution signée du maître d'ouvrage : les attestations indiqueront le montant, le lieu d'exécution des travaux et la date de réception provisoire. A défaut de ces informations, les références pourront être déclarées caduques par le pouvoir adjudicateur.
- Agrégation requise: D (Entreprises générales de bâtiments), Classe en fonction de l'offre.
Marché estimé à environ 1.700.000 EUR HTVA

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 22/11/2022 Local time: 12:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 20/07/2023

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 22/11/2022 Local time: 12:00

Place:

Pas d'application

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

Estimated timing for further notices to be published:

L'adjudicateur se réserve le droit de procéder à la répétition d'ouvrages similaires par voie de procédure négociée, conformément à l'article 42, § 1er, 2°, b), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.

Les répétitions envisagées concernent les projets suivants :

- La construction de 7 logements à la rue du Canal à Godarville – montant ...(voir documents du marché)

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

Les dates de début de chantier sont mentionnées à titre strictement indicatif et seront fixées à la commande du marché.

Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'état

Postal address: Rue de la science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

19/10/2022